

Arrêté UFR Sciences

Métiers de l'Instrumentation, de la Mesure et du Contrôle Qualité 2021-2022

Bureau d'étude et maintenance en instrumentation et automatismes (BEM)

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le jury de la Licence professionnelle « <u>Métiers de l'Instrumentation</u>, de la Mesure et du <u>Contrôle qualité</u> », Parcours-type « <u>Bureau d'étude et Maintenance en Instrumentation et automatisme (BEM)</u> » est composé comme suit pour l'année universitaire <u>2021-2022</u>:

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e): Christelle REYNARD-CARETTE

Suppléant(e): Joël ROSATO

<u>Liste des membres</u> : Régis BISSON, Michel CARETTE, Joël ROSATO

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

<u>Liste des membres</u> : Robert TOUZET. Jean-Luc DESCHAINTRES

<u>Article 2</u>: La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7/12/21

Pour le Président et par délégation, La Doyenne de la Faculté des Sciences

a Doyenne

urence MOURE

alth des Sa